

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

23/09/2021

Dossier complet le :

24/11/2021

N° d'enregistrement :

2021-5649

1. Intitulé du projet

Aménagement d'un lotissement communal à usage d'habitation "Les Tonnelles"

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Mairie

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur PLISSON Régis, Maire

RCS / SIRET

2 0 0 0 5 7 7 0 1 0 0 0 1 9

Forme juridique

Collectivité territoriale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. b) rubrique IOTA 2.1.5.0. (D) rubrique IOTA 3.3.1.0. (D)	Le projet porte sur un terrain d'assiette de 8,2 ha. La superficie de plancher maximale envisagée est de 32 060 m ² . Le bassin versant a une superficie de 8,2 ha, supérieure à 1 ha.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La Commune de Bellevigny porte le projet d'aménager un parcellaire situé à l'Ouest du centre-ville de Belleville-sur-Vie en un vaste quartier d'habitation proposant 104 terrains viabilisés et 4 îlots de logements collectifs. L'ensemble à bâtir est accessible depuis la rue des Prés au Sud et la rue du Hameau de La Mercerie au Nord. Une liaison douce parcourt déjà le site du Sud-ouest vers le Nord-est ; elle est maintenue dans le futur projet.

Le site est actuellement occupé de la culture et ne nécessite pas la démolition.

4.2 Objectifs du projet

Dans un contexte favorable à l'installation de nouveaux arrivants, proche de la couronne yonnaise et sans offre de terrain à bâtir sur son territoire depuis plusieurs années, la Commune de Bellevigny souhaite proposer des lots à bâtir (104) pour les nombreux demandeurs, travailleurs locaux ou délocalisés sur d'autres secteurs comme La Roche-sur-Yon, Montaigu, Nantes facilement accessibles via les liaisons routières rapides (2x2 voies) mais également le train avec la ligne La Roche-sur-Yon - Nantes. La Commune projette également l'aménagement de résidences et logements collectifs : ainsi, 4 îlots de 15 logts, 15 logts, 16 logts et 28 logts minimum seront aménagés au coeur du site.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

L'aménagement du quartier d'habitation sera réalisé en deux phases dont la durée prévisible est de 45 semaines pour la 1ère et 32 semaines pour la seconde.

Pour sa réalisation, ce projet nécessite la viabilisation des terrains avec la création des voiries, structurante et secondaires. Les travaux comporteront toutes les étapes d'aménagement, y compris la pose de l'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales. Ces travaux seront menés, autant que possible, en dehors des périodes très pluvieuses pour limiter les incidences sur les qualités des eaux de ruissellement.

Les travaux comporteront des terrassements pour la création de deux vastes zones de rétention des eaux pluviales : l'une placée à l'Ouest du site et l'autre dans l'extrême partie Sud-est.

Le diagnostic initial a mis en évidence la présence de petites zones humides sur ce parcellaire. Les incidences portées à ces milieux sont compensées au sein des futurs zones de rétention d'eaux pluviales (après passage dans des dispositifs de phytoépuration).

Le maillage bocager dans lequel se place le projet sera maintenu, et renforcé dans le site par la plantation de haies et massifs le long des voies.

Les stationnements et les cheminements collectifs seront traités afin de limiter le taux d'imperméabilisation

Le site comporte déjà une liaison douce ; elle sera renforcée au sein du futur aménagement par la mise en oeuvre de traversées piétonnes reliée à celle existante.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet communal répond aux besoins actuels en matière d'aménagement immobilier en créant un quartier répondant aux attentes du PLUi et l'OAP "Les Tonnelles" dans lesquels il avait été indiqué les principes attendus. Ainsi, la programmation de ce futur quartier correspond aux actuelles réalités du marché immobilier. L'axe principal du quartier, orienté Nord-Sud, est marqué par une large voie ; elle dessert des voies secondaires, moins larges et plus intimistes obligeant à rouler à vitesse limitée.

Les lots, bien que de surfaces limitées, permettront la construction de logement avec des volumes satisfaisants et des espaces jardinés.

Le site se place à proximité d'axes routiers importants, ainsi que de la gare située au Nord de Belleville-sur-Vie.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet de lotissement est soumis à :

- demande de Permis d'aménager
 - Déclaration Loi sur l'eau pour la Gestion des eaux pluviales (rubrique 2.1.5.0.) et les incidences sur des zones humides (3.3.1.0.).
- Le dossier est déposé en parallèle à la demande de PA.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Aménagement d'un quartier d'habitation comportant 104 terrains cessibles (99 logements et 5 lots cessibles de 2 logements chacun, soit un total attendu de 109 habitations), 4 ilots collectifs (15 logts + 15 logts + 16 logts + 28 logts)	Un total de 183 logements ou habitations
Parcelles à bâtir cadastrées aux n°1, 3, 4, 5, 6p, 93	8 ha 19 a 68 ca
Surfaces de plancher maximum	32 060 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Rue des Prés
Rue du Hameau de la Mercerie
85170 BELLEVIGNY

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 1 ° 2 6 ' 1 6 " 442 Lat. 4 6 ° 4 7 ' 0 1 " 431

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Deux ZNIEFF ont été désignées sur la Commune de Bellevigny (cf. annexe complémentaire, paragraphe 8). Le projet ne se situe et n'est pas placé à proximité de l'une d'entre elles.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	sans objet
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun Arrêté de Protection de Biotope n'est désigné sur la Commune de Bellevigny.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	sans objet
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	sans objet
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Ce territoire n'est pas couvert par un PPB. La Commune de Bellevigny est traversée par deux axes routiers structurant : la 2x2 Nantes-La Roche-sur-Yon et la RD937 (allant également vers Nantes). Une carte du classement sonore des infrastructures de transports terrestres est disponible. Celle-ci n'indique pas d'incidence particulière sur le site étudié.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La Commune de Bellevigny a un monument classé sur son territoire (Eglise, XIIe siècle) mais le projet ne se situe pas à proximité ou dans le périmètre de protection de celle-ci.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans une zone humide identifiée à l'échelle des diagnostics communaux, nationaux... Le parcellaire contient néanmoins des zones humides, identifiées lors du diagnostic des zones humides réalisé dans le cadre de l'étude de faisabilité du projet. 6 315 m ² ont ainsi été identifiés et délimités. Des mesures ERC ont été mises en place (cf. annexe paragraphe 10)

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La Commune de Bellevigny ne fait partie d'aucun PPR (N ou T). Le territoire présent dans le vallon de la Vie a été étudié et il existe un Atlas des Zones Inondables (AZI Jaunay et Vie). Le projet ne fait pas partie d'une zone à risque d'inondation.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Selon la BASOL et la BASIAS (cf. annexe paragraphe 10), la Commune de Bellevigny comporte d'anciens sites industriels et des sites industriels actuels éloignés du projet. Le parcellaire étudié n'est pas désigné comme un site à risque "sols pollués".
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La Commune de Bellevigny ne fait pas partie d'une ZRE, uniquement désignée sur le versant du Lay en Vendée.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La Commune de Bellevigny se trouve, pour une majorité de son territoire, sur le versant de La Vie, rivière captée plus à l'Ouest dans la retenue d'eau d'Apremont. Elle ne fait cependant pas partie des périmètres de protection de la ressource en eau.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La Commune de Bellevigny ne comporte aucun site inscrit ; le plus proche est situé sur la Commune du Poiré-sur-Vie à environ 5 km à l'Ouest du projet communal.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site NATURA 2000 n'a été désigné sur la Commune de Bellevigny. Les plus proches sont situés à environ 35 km à l'Ouest, au Nord et au Sud (cf. annexe paragraphe 8)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La Commune de Bellevigny a un Site Classé placé au Sud du territoire : l'Allée de Chênes du Deffend (85SC10) (cf. annexe paragraphe 13).

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet concerne l'aménagement d'un lotissement d'habitation au sein duquel il n'est pas prévu d'y réaliser de prélèvement d'eau.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet concerne l'aménagement d'un lotissement d'habitation au sein duquel il n'est pas prévu de réaliser des drainages ou de modifier des masses d'eau souterraines (aucun prélèvement notable particulier et aucun rejet).
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'aménagement et la viabilisation du lotissement nécessiteront des terrassements avec (probable) excédent de matériaux. Une partie pourra être réutilisée au sein du projet ; le reste sera évacué vers d'autres lieux sur la Commune ou à proximité pour des besoins de Tiers.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'aménagement des structures et voiries nécessitera l'apport de matériaux spécifiques pour assurer la conformité des travaux (fonds de forme, "notion" de portance...).
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Temporairement, durant la période des travaux, la faune pourra être impactée par la présence d'engins et les perturbations apportées (bruits, vibrations, présence humaine...). Cependant, le projet conserve les haies sur tout le périmètre et le site n'a pas de haie ou d'habitat écologique spécifique (il s'agit d'une vaste parcelle cultivée) en son coeur. Les zones humides identifiées n'ont pas un enjeu fort de préservation (présence identifiée par le sol uniquement). Des mesures ERC ont été mises en oeuvre pour réduire les incidences sur ces zones humides (cf. annexe paragraphe 10).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Projet hors site NATURA 2000 et éloigné de plus de 35 km (à vol d'oiseau) n'ayant aucun rejet direct dans un des sites identifiés (cf. annexe paragraphe 8).

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'aura pas d'incidence sur un site NATURA 2000 étant donné la distance et l'absence de lien direct entre eux. Des mesures ERC ont été mises en œuvre pour réduire les incidences sur ces zones humides (cf. annexe paragraphe 10).
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La parcellaire de 8,2 ha est aujourd'hui cultivé, placé en zone 1AUha au PLUi.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	cf. annexe paragraphe 12 Le projet est longé à l'Est par une voie ferrée sur laquelle peuvent circuler des marchandises à risque. Des industries sont présentes à Belleville-sur-Vie, mais sont éloignées du site étudié ce qui en limite les risques.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	cf. annexe paragraphe 12 Comme tout autre site à aménager : risque sismique, tempête, orage... Le projet n'est pas placé dans un site à risque d'inondation, faisant l'objet d'un PPR.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le projet communal est d'aménager un lotissement d'habitation, n'engendrant pas de risque sanitaire particulier : déchets et rejets (EU et EP) sont gérés comme toute zone urbaine. Potentiel présence de Radon (cf. annexe paragraphe 12)
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Ce lotissement aura un potentiel d'accueil de 183 logements, avec un potentiel de 1 à 2 véhicules par logement soit un site emprunté par environ 360 véhicules / jour.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Un lotissement d'habitation est source de bruit de vie courante et quotidienne si bien que ce projet, où les véhicules vont circuler, engendrera du bruit associé au trafic généré.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet communal est d'aménager un lotissement d'habitation, n'engendrant pas de risque d'odeur particulier.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Durant l'occupation du lotissement, le projet n'engendrera pas de vibrations. Seule la période des travaux pourra être sujette à ce risque puisque les passages de véhicules lourds peuvent engendrer des vibrations. La présence de la voie SNCF à proximité peut être à l'origine de vibrations pour les habitations les plus proches.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'ensemble du futur quartier sera éclairé ce qui engendrera des émissions lumineuses sur ce site ; l'éclairage sera cependant régulé, avec une période d'abaissement du nombre de candélabres allumés en coeur de nuit ou l'entière extinction de l'éclairage.</p> <p>Le projet n'est pas concerné par des émissions lumineuses, le site est situé en milieu rural.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet accueillera des logements sans rejet particulier dans l'air (en dehors des activités quotidiennes et de la circulation des véhicules principalement). Cependant, l'Opération s'est attachée à limiter la vitesse de circulation des véhicules dans le périmètre en ayant des voies à chaussée limitée en largeur et en sens unique (cf. annexe paragraphe 5).</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le lotissement n'aura pas de rejet liquide.</p> <p>Le projet sera à l'origine de concentration des ruissellements d'eaux pluviales étant donné l'imperméabilisation du sol qui va y être faite. S'imposant une réduction de l'emprise au sol des futures habitations pour en limiter les incidences, ce futur quartier sera équipé de 3 bassins de rétention permettant de gérer et tamponner les ruissellements. Le rejet s'effectue dans les fossés de bord de rue et chemin. Le projet fait l'objet d'une Déclaration au titre de la Loi sur l'eau dans laquelle apparaissent les différentes mesures.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le lotissement sera occupé par des habitations qui évacueront leurs eaux usées dans le réseau EU mis en place. La charge journalière à traiter est estimée à 550 EH lorsque le lotissement sera occupé dans sa totalité (183 logements). Ce réseau s'évacuera vers la station d'épuration communale présente à l'Ouest du site (La Mercerie, 4000 EH, Boue activée, Capacité nominale atteinte à 70 % selon données Déc. 2020).</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>S'agissant d'une occupation permanente du site dans des habitations, le projet engendrera des déchets non dangereux (ordures ménagères et déchets recyclables du tri sélectif). Les habitations seront collectées en porte-à-porte comme le reste de l'intercommunalité où les passages sont limités en nombre pour inciter au tri et à la diminution du volume des déchets.</p> <p>Ne s'agissant pas d'un projet de process, d'entreprises ou d'industries, le projet n'engendra pas de déchets dangereux.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site archéologique ou culturel n'est présent à proximité. L'Opération va modifier le paysage local par de nouvelles constructions mais elle est assurée en continuité du Hameau de la Mercerie au Nord et dans le prolongement du centre-ville. La composition du projet recrée une trame bocagère et comporte également de vastes espaces verts (à l'Ouest et au Sud-est) qui permettent une transition entre la zone rurale et la future zone urbanisée.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le parcellaire est toujours cultivé, le projet engendrera donc des modifications sur les activités humaines.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet s'insère sur un territoire où peu de projet de lotissements d'habitation sont en cours d'aménagement (1) ou de développement (1)(cf. annexe paragraphe 15).

Dernièrement, les projets ayant faits l'objet d'une demande d'examen au cas-par-cas sont liés à la création de réserve d'eau et l'implantation d'ombrières sur des parkings privés (projets 2021). Aucune demande n'avait été formulée en 2019, 2020. De même pour les dossiers d'Evaluation environnementale (aucun déposé ces 3 dernières années).

Le projet est un aménagement de lotissement d'habitation dont les effets resteront locaux. Il n'a pas d'effets potentiels cumulables, notamment concernant la préservation de zones humides sur ce secteur. Concernant le trafic routier, il restera localisé, à rejoindre ensuite les grands axes routiers existants de la Commune.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Bellevigny

le, 16 septembre 2021

Signature

--